

Lisez-moi V3.02.021 – 16 juin 2026



V.3.02.021 / 16 juin 2026

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.021 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Correction d'anomalies](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

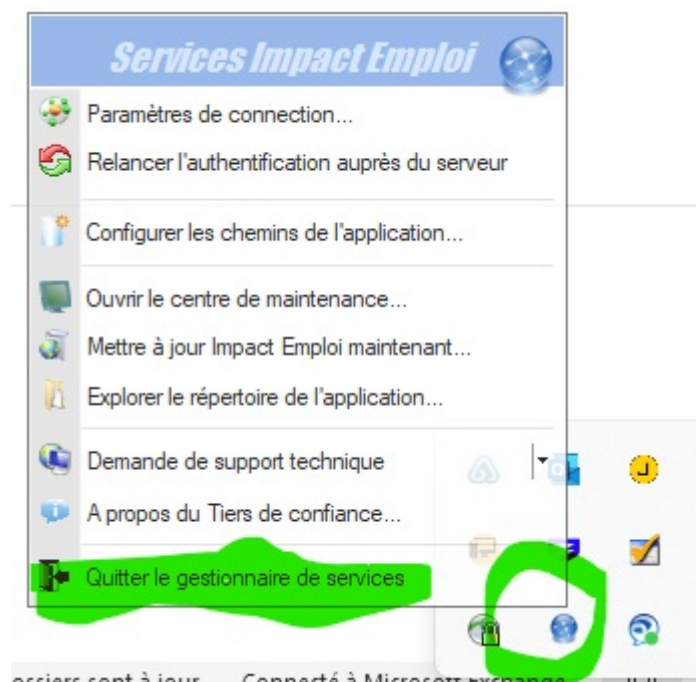
► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



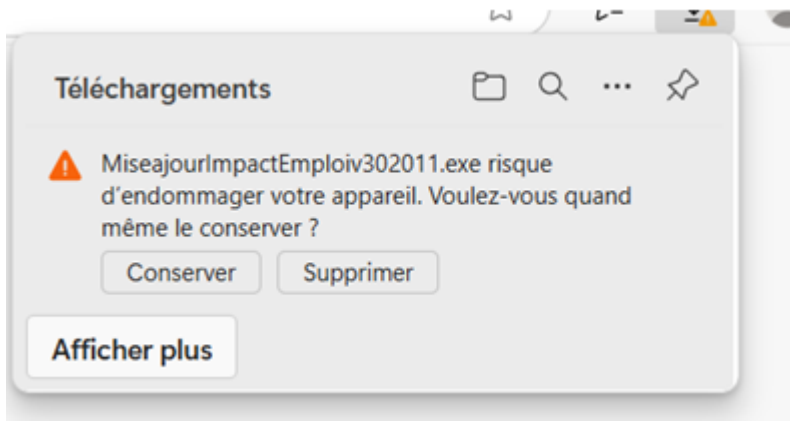
Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Pour le gestionnaire de service :



Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet : <https://impact-emploi.urssaf.fr/updates/version3/MAJ20260625-1/MiseajourImpactEmploiv302021.exe>

Si vous rencontrez un message de sécurité de type :



Cliquer sur « Conserver ».

► **Taxe d'apprentissage -régularisation des mois de mars et avril**

Afin de se mettre en conformité, vous devez régulariser les mois de mars et avril, par l'onglet régularisation au niveau de la saisie des bulletins.

Nous vous invitons à réaliser ces régularisations pour le 31 août 2026.

Concernant la régularisation des saisies d'exonération des mois de mars et avril, un traitement automatique est programmé en septembre pour envoyer les déclarations d'exonération pour ces 2 mois.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et leurs détails dans la fiche pratique à cet effet : [FP taxe d'apprentissage](#)

► **Dépôt déclaration fin de contrat**

Rappel : les DSN événementielles « **annule** » et « **annule et remplace** » n'ont pas la même fonction.

Vous utilisez la DSN événementielle « **annule** », si vous avez besoin d'annuler une fin de contrat saisie à tort.

Vous utilisez la DSN événementielle « **annule et remplace** » si vous avez une modification à apporter à cette fin de contrat (date de fin de contrat, erreurs de montants,...)

► Dépôt DSN-période estivale



Si vous en avez la possibilité, anticiper vos dépôts DSN avant l'échéance. Nous restons actuellement en effectif réduit, ce qui allonge les délais d'intervention.

► Assistance

Dorénavant les interventions pour installation, réinstallation des bases, récupérations de dossier devront être programmées 30 jours au moins avant la date souhaitée. Merci d'anticiper vos demandes.

► Mise à jour version – contrôle de version

Un contrôle a été mis en place pour que vous puissiez systématiquement travailler sur des version récentes du logiciel.

Si vous avez plus de 2 versions de retard, le logiciel ne sera plus disponible pour la saisie. Il conviendra de télécharger la dernière version, en vigueur.

Vous retrouvez sur le flash info , les informations liées aux mises à jour, consultez la page régulièrement. [FLASH INFOS – Le site du service Urssaf Impact emploi association](#)



PARAMETRAGE

► SMIC juin 2026

Le taux du SMIC applicable au 1er juin 2026 a été développé.

► Thalie santé

La cotisation Thalie santé est ajoutée à la CCN 1922.

 RETOUR
SOMMAIRE



CORRECTION D'ANOMALIES

► Exonération taxe d'apprentissage

Les onglets de l'ensemble des mois à partir du mois de mars sont visibles.

 RETOUR
SOMMAIRE



RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2026** une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2026.1.0.14**:



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.





Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

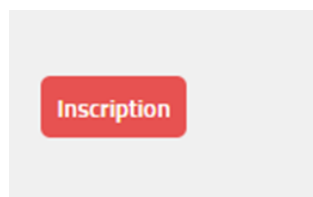
Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information: L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une** suivant **l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Taxe d'apprentissage](#)
- [Congés payés](#)
- [Installation DSN VAL](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS